

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 17 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, ~~légalement~~ convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Cedric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Bernard VIATTE **membres titulaires** et René LAMBOLEY, Patrice SCHWARTZENTRUBER, **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Dominique TRELA, Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Claude BRUCKERT à René LAMBOLEY, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Judi 3 juillet	Judi 3 juillet	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2014-06-16 Service Ordures Ménagères-Demande d'adhésion à la Charte Régionale d'accueil des professionnels en déchetterie de Franche-Comté

Rapporteur : André HELLE

Vu la délibération du 28 décembre 2012 relative à l'adhésion à l'ASCOMADE (Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement).

Le Service Ordures Ménagères de la CCST souhaite s'inscrire dans la démarche régionale de labellisation à la Charte d'accueil des professionnels. A ce titre elle s'engage à :

- ✦ Respecter les conditions d'accueil définies dans la « Charte régionale d'accueil des professionnels en déchetteries de Franche-Comté » adoptée le 27/11/12 par les partenaires suivants :
 - L'ADEME
 - L'ASCOMADE
 - La Chambre de Commerce et de l'Industrie de Région Franche-Comté
 - La Chambre des Métiers et de l'artisanat de Région Franche-Comté
 - La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de Franche-Comté
 - Le Conseil général du Doubs
 - La fédération du Bâtiment Franche-Comté.

- ✦ Participer aux comités techniques mis en place par les partenaires afin de développer des actions d'amélioration des conditions d'accueil et du service rendu aux professionnels.

- ✦ Transmettre au comité technique un bilan annuel des résultats de fréquentation de la déchetterie par les professionnels.

En contrepartie le Service Ordures Ménagères de la CCST bénéficiera d'un accompagnement technique de la part des signataires pour améliorer les conditions d'accès à la déchetterie et pour mobiliser les professionnels.

La collectivité souhaite engager dans la démarche la déchetterie de Fêche l'Eglise.

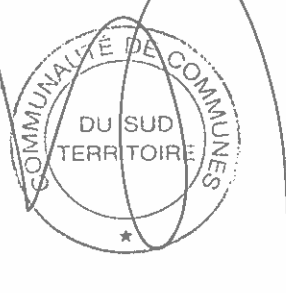
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'adopter la demande d'adhésion à la Charte Régionale d'accueil des professionnels en déchetteries de Franche-Comté pour la déchetterie de Fêche l'Eglise.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24 JUIL. 2014
Et publication ou notification le 24 JUIL. 2014

Le Président



Le Président,

